

ALLER PLUS LOIN ENSEMBLE : LE PARTENARIAT AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent résumé est la synthèse d'un document opérationnel qui fait suite aux commentaires formulés par les partenaires afin de préciser la manière dont le GPE entend se servir de l'approche partenariale unique pour réaliser l'objectif « d'intégration systématique des questions de genre » énoncé dans le plan stratégique GPE 2025. Ce document a été élaboré en concertation avec les pays partenaires du GPE, les bailleurs de fonds, les fondations privées, les organisations de la société civile nationales et internationales, ainsi que les jeunes leaders du GPE.

L'égalité des genres et l'éducation dans le monde

La parité des genres dans l'accès à l'éducation primaire s'est nettement améliorée, mais cette progression commence à marquer le pas dans certaines régions comme l'Afrique subsaharienne, qui n'a enregistré aucun progrès en matière de scolarisation des filles dans le premier cycle du secondaire depuis 2011 et dans le deuxième cycle du secondaire depuis 2014¹.

- Les données montrent que les formes de décrochage liées au genre chez les garçons et les filles sont encore plus marquées lorsqu'elles se conjuguent à des normes sociales et à des facteurs comme la pauvreté, le handicap ou l'appartenance à une ethnie marginalisée².
- Au-delà de la parité d'accès, les données mettent en évidence à quel point les espaces éducatifs peuvent continuer à exacerber les inégalités de genre. Il peut s'agir notamment d'écoles qui enregistrent des taux élevés de violence fondée sur le genre ou de méthodes d'enseignement et de manuels scolaires qui renforcent les stéréotypes de genre.
- Pour résoudre ces problèmes complexes, il est de plus en plus reconnu qu'il est nécessaire d'adopter une approche systémique de l'égalité des genres dans l'accès à l'éducation, dans l'éducation et par l'éducation.

Une approche de changement des systèmes et des normes sociales pour promouvoir l'égalité des genres dans l'éducation

- Les parties prenantes ne doivent pas se contenter de solutions favorisant l'égalité des genres à court terme à l'échelle d'un projet pour pouvoir **générer un changement durable à long terme** qui permettra d'atteindre les buts énoncés au titre de l'ODD concernant l'égalité des genres et une éducation de qualité pour tous.
- Le GPE reconnaît que les solutions pour atteindre **l'égalité des genres dans l'éducation doivent aller au-delà de l'accès**, en se concentrant sur l'égalité des genres dans et par l'éducation, grâce à une approche de changement du système.

¹ Équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2022 : rapport sur l'égalité des genres, approfondir le débat sur les enfants et les jeunes encore laissés de côté* (Paris : UNESCO, 2022).

² Kelly A. Yotebieng, « What we know (and do not know) about persistent social norms that serve as barriers to girls' access, participation and achievement in education in eight sub-Saharan African countries » (New York : UNGEI, 2021).

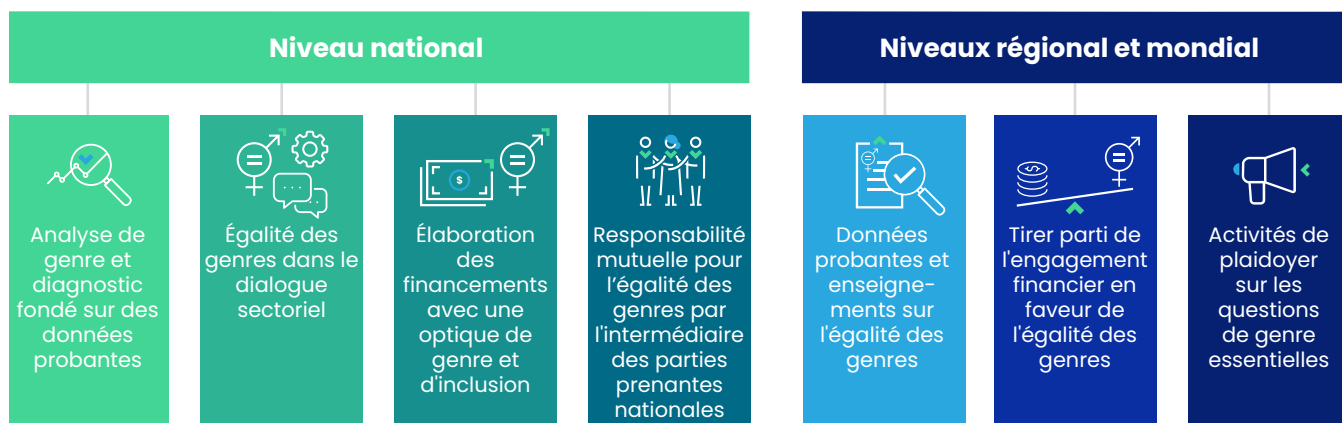
- Il est essentiel d'**intégrer délibérément les normes sociales** dans une approche destinée à promouvoir un système porteur de transformation en matière de genre. Cela implique de solliciter la participation des décideurs politiques, des responsables du secteur de l'éducation et des acteurs locaux dans les **efforts visant à changer les normes sociales** pour lutter contre les inégalités entre les genres dans l'éducation.



- Accès à l'éducation** : promouvoir l'égalité d'accès pour tous à l'éducation vise à remédier aux disparités qui se produisent quand le genre et d'autres caractéristiques, combinés au contexte ont pour effet de priver de nombreuses filles et de nombreux garçons de leur droit à l'éducation.
- Dans l'éducation** : quand bien même les obstacles liés au genre empêchant les enfants d'aller à l'école sont levés, la scolarité reste profondément empreinte de préjugés liés au genre. Réformer le système pourrait permettre de mettre en place des politiques et des pratiques intégrant des pédagogies sensibles au genre, où les processus d'enseignement et d'apprentissage tiennent compte des besoins d'apprentissage spécifiques des filles et des garçons.
- Par l'éducation** : les écoles sont en mesure de modeler des environnements dans lesquels les individus ont la possibilité de s'épanouir, quel que soit leur genre. La promotion de l'égalité des genres par l'éducation permet aux jeunes d'acquérir des compétences indispensables au développement de leur esprit critique, ce qui les aide à comprendre leurs droits et à devenir des acteurs du changement.

Points d'entrée du GPE en matière d'égalité des genres

Le GPE a trouvé des **moyens concrets de promouvoir l'égalité des genres dans les processus opérationnels**.



- Par exemple, dans la catégorie « **Analyse de genre et diagnostic fondé sur des données probantes** », il existe un moyen concret de s'assurer que les premières phases d'évaluation et de diagnostic des processus d'adhésion au

partenariat du GPE intègrent des données probantes et des analyses portant sur l'égalité des genres. Les analyses doivent tenir compte de la manière dont les environnements peuvent créer différents niveaux de marginalisation éducative en raison du genre, de l'âge, du handicap, de la race/l'origine ethnique, du lieu de résidence, du statut de réfugié/non-réfugié et du statut socio-économique.

- Les membres du groupe local des partenaires de l'éducation participent à l'analyse de l'environnement politique et du système éducatif menée par le gouvernement au cours de cette phase. L'analyse de genre doit prendre en compte des données essentielles, telles que les schémas de fréquentation scolaire en fonction du genre, de l'âge et du lieu, les normes culturelles qui ont une incidence sur l'éducation, les populations non scolarisées et la répartition des enseignants en fonction du genre dans les zones urbaines ou rurales.
- Dans la catégorie « **Égalité des genres dans le dialogue sectoriel** », lorsque les ministères de l'Éducation organisent un dialogue sectoriel inclusif, **l'équipe de projet** qui participe au dialogue et à la prise de décision stratégique **doit être dotée d'une expertise dans le domaine du genre au niveau du pays**. Cela permet de s'assurer que les données probantes et les analyses portant sur l'égalité des genres sont prises en compte lors de la sélection du domaine de réforme prioritaire défini dans le pacte de partenariat.
- D'autres exemples et études de cas figurent dans le document intégral (cf. partie 2.2) pour illustrer la manière dont l'égalité des genres est mise en œuvre au sein du partenariat à travers tous ces points d'entrée possibles.

Les principes directeurs pour mettre en œuvre l'égalité des genres

Les principes directeurs en matière d'égalité des genres s'appuient sur des engagements et des protocoles internationaux. Ils constituent les fondements sur lesquels reposent le dialogue constructif et les décisions de programmation dans l'ensemble du GPE. Les huit principes suivants définissent ce que les partenaires devraient respecter dans tous leurs processus afin de pouvoir réaliser des progrès notables en ce qui concerne l'égalité des genres dans la programmation du GPE :

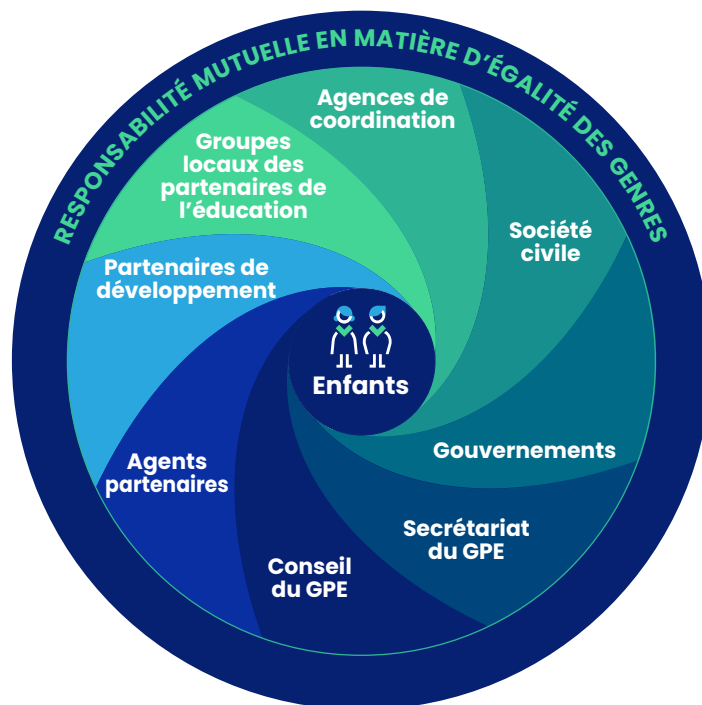
- favoriser un **leadership** qui promeut l'égalité des genres et encourage un débat diversifié pour résoudre des problèmes complexes ;
- utiliser **des analyses de genre et des données probantes** actualisées et adaptées au contexte ;
- maintenir une optique **intersectionnelle** qui reconnaît comment le genre et d'autres identités peuvent générer de l'exclusion ;
- renforcer les **capacités** en matière d'égalité des genres au sein des équipes et privilégier l'expertise dans le domaine du genre ;
- trouver des **solutions systémiques favorisant l'égalité des genres** dans l'éducation ;
- veiller à ce que les décisions à l'égard des réformes prioritaires s'appuient sur des **processus inclusifs** ;
- évaluer les risques en tenant compte de la problématique du genre afin de s'assurer que les programmes **ne nuisent pas** ; et
- veiller à ce que les parties prenantes du GPE partagent les **responsabilités** en matière d'égalité des genres.

Veuillez-vous référer à la partie 2.4 du document pour obtenir plus d'informations détaillées sur chaque principe.

Garantir la responsabilité mutuelle en matière d'égalité des genres dans l'ensemble du partenariat

Le plan stratégique GPE 2025 promeut les principes et la pratique de la responsabilité mutuelle et de la transparence dans l'ensemble du partenariat, ce qui comprend des engagements en faveur de l'égalité des genres. Ce modèle de responsabilité décentralisé implique que tous les partenaires (à savoir les groupes locaux des partenaires de l'éducation, les agences de coordination, la société civile, les gouvernements, le Secrétariat du GPE, le Conseil d'administration du GPE, les agents partenaires et les partenaires de développement) se tiennent mutuellement responsables d'atteindre les objectifs communs en matière d'égalité des genres. La partie 3.3 du document principal

définit clairement les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes du GPE en matière d'égalité des genres aux niveaux national et international.



- Les **gouvernements** sont tenus de veiller à ce que le dialogue au niveau national s'appuie sur une analyse de genre, que l'équipe de projet soit dotée d'une expertise dans le domaine du genre et que le genre soit considéré comme une question intersectorielle dans les domaines de réforme prioritaires sélectionnés.
- Les **agents partenaires** sont tenus d'apporter un soutien technique dans les domaines du genre et de l'éducation, ainsi que de renforcer les capacités pour élaborer les programmes et les budgets adoptés par les autorités nationales.
- La **société civile**, qui regroupe les organisations non gouvernementales et les groupes de représentants du corps enseignant, de la jeunesse et des réfugiés, joue un rôle important sur la scène nationale, notamment en fournissant une expertise intersectionnelle dans le domaine du genre au niveau du pays, en contribuant aux données concrètes sur le genre adaptées au contexte, en participant à l'analyse sectorielle de l'éducation et en soutenant la mise en œuvre et le suivi du plan sectoriel de l'éducation. Les organisations de la société civile locales et internationales assument également ces responsabilités.
- Le **suivi des responsabilités des parties prenantes** sera effectué dans le cadre d'un dialogue continu et des examens de mi-parcours des accords de partenariat du GPE.
- Les enseignements tirés des initiatives favorisant l'intégration des questions de genre dans les partenariats multipartites ont prouvé qu'il serait bénéfique de **nommer un partenaire responsable des questions de genre** pour maintenir la dynamique et la responsabilité dans les processus nationaux. Ce responsable sera désigné au sein du mécanisme de gouvernance du partenariat pour l'éducation existant au niveau du pays. L'aptitude à assumer ce rôle variera en fonction des pays, mais devrait être basée sur l'expérience et l'expertise dans le domaine de l'égalité des genres dans le contexte du pays.

L'effet de levier généré grâce aux vastes partenariats peut contribuer à la transformation des systèmes éducatifs dans de nombreux pays. L'obtention de résultats à la hauteur de l'ambition fixée dans le plan stratégique GPE 2025 pour l'égalité des genres grâce aux approches proposées dans le document et l'engagement pris par la communauté mondiale de partager leurs expériences et d'en tirer des enseignements permettront de réaliser des avancées significatives vers les objectifs mondiaux d'égalité des genres, la mise en place d'une éducation de qualité inclusive et équitable, et des changements tangibles pour les filles et les garçons dans l'ensemble des pays partenaires du GPE.